INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV

SITUATION TRIMESTRIELLE ARRETEE AU 30 JUIN 2020

RAPPORT D'EXAMEN LIMITE SUR LES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS AU 30 JUIN 2020

Introduction

En exécution de notre mandat de commissariat aux comptes et en application des dispositions du code des organismes de placement collectif, nous avons procédé à un examen limité des états financiers trimestriels de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la période allant du premier Avril au 30 Juin 2020, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 57.084.094, un actif net de D : 55.552.009 et un bénéfice de la période de D : 839.777.

Nous avons effectué l'examen des états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » comprenant le bilan au 30 Juin 2020, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Notre responsabilité est d'exprimer une conclusion sur ces états financiers sur la base de notre examen limité.

Etendue de l'examen limité

Nous avons effectué notre examen limité selon la norme internationale d'examen limité ISRE 2410 « Examen de l'information financière intermédiaire accompli par l'auditeur indépendant de l'entité ». Un examen limité d'informations financières intermédiaires consiste en des demandes d'informations, principalement auprès des personnes responsables des questions financières et comptables et dans la mise en œuvre de procédures analytiques et d'autres procédures d'examen limité. L'étendue d'un examen analytique est très inférieure à celle d'un audit effectué selon les normes ISA et, en conséquence, ne nous permet pas d'obtenir l'assurance que nous avons relevé tous les faits significatifs qu'un audit permettrait d'identifier. En conséquence, nous n'exprimons pas d'opinion d'audit.

Conclusion

Sur la base de notre examen limité, nous n'avons pas relevé de faits qui nous laissent à penser

que les états financiers trimestriels ci-joints de la Société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-

SICAV » ne donnent pas une image fidèle de la situation financière de la société au 30 Juin 2020,

ainsi que de sa performance financière et de la variation de son actif net pour la période close à

cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Paragraphes post Conclusion

• Les valeurs en portefeuille-titres représentent à la clôture de l'exercice, 48,11% du total des

actifs, se situant ainsi en dessous du seuil de 50% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du

25 septembre 2001. Par conséquent, les placements monétaires et les disponibilités qui

s'élèvent à 51,88% du total des actifs, dépassent le seuil de 50% fixé par l'article 2 sus-indiqué.

• Les disponibilités représentent au 30 Juin 2019, 21,28% du total des actifs, se situant ainsi

au-dessus du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n° 2001-2278 du 25 septembre 2001.

• Les pensions livrées représentent à la clôture de la période 19,28% du total des actifs se situant

ainsi au-dessus de seuil de 10% fixé par l'article 2 bis du décret n° 2001-2278 du 25 septembre

2001.

• Nous attirons l'attention sur la note 3.2 des états financiers, qui décrit la méthode adoptée par la

société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE-SICAV » pour la valorisation du portefeuille des

obligations et valeurs assimilées suite aux recommandations énoncées par le Procès-verbal de

la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances et en présence de

différentes parties prenantes. Ce traitement comptable, devrait être, à notre avis, confirmé par

les instances habilitées en matière de normalisation comptable.

Notre conclusion n'est pas modifiée à l'égard de ces points.

Tunis, le 30 juillet 2020

Le Commissaire aux Comptes :

FINOR

Walid BEN SALAH

BILAN ARRETE AU 30 JUIN 2020

(Montants exprimés en dinars)

ACTIF	Note	30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Portefeuille-titres	4 _	27 463 810,400	25 842 200,678	28 389 461,106
Obligations et valeurs assimilées Titres OPCVM		24 780 611,855 2 683 198,545	25 753 252,303 88 948,375	25 798 348,238 2 591 112,868
Placements monétaires et dispon	ibilités _	29 617 892,668	16 981 241,506	31 062 112,810
Placements monétaires Disponibilités	5	17 469 935,298 12 147 957,370	7 411 700,233 9 569 541,273	13 326 278,437 17 735 834,373
Créances d'exploitation	6	2 391,340	2 391,340	2 391,340
	_			
TOTAL ACTIF	=	57 084 094,408	42 825 833,524	59 453 965,256
PASSIF				
Opérateurs créditeurs	7	76 572,799	63 426,442	58 292,933
Autres créditeurs divers	8	1 455 512,405	1 163 005,987	896 016,123
TOTAL PAS	SIF _	1 532 085,204	1 226 432,429	954 309,056
ACTIF NET				
Capital	9	53 803 918,687	40 341 416,144	54 963 149,272
Sommes distribuables				
Sommes distribuables des exercice antérieurs	S	288,404	295,960	403,149
Sommes distribuables de l'exercice cours	en	1 747 802,113	1 257 688,991	3 536 103,779
ACTIF NET	-	55 552 009,204	41 599 401,095	58 499 656,200
TOTAL PASSIF ET ACT	ΓIF NET	57 084 094,408	42 825 833,524	59 453 965,256

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars)

	Note	Période du 01/04 au 30/06/2020	Période du 01/01 au 30/06/2020	Période du 01/04 au 30/06/2019	Période du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Revenus du portefeuille-titres	10	419 554,833	826 364,579	405 369,375	818 480,368	1 614 549,203
Revenus des obligations et valeurs assimilées	41	9 554,833	826 364,579	405 369,375	818 480,368	1 614 549,203
Revenus des placements monétaires	11 _	462 304,282	1 025 829,057	334 066,168	688 894,885	1 457 435,034
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS	881	859,115 1	852 193,636	739 435,543	1 507 375,253	3 071 984,237
Charges de gestion des placements	12 ((66 572,799)	(145 552,872)	(53 426,442)	(122 007,532)	(234 253,597)
REVENU NET DES PLACEMENTS	81	5 286,316	1 706 640,764	686 009,101	1 385 367,721	2 837 730,640
Autres charges	13 ((22 643,271)	(47 673,332)	(20 022,438)	(41 406,649)	(83 467,248)
RESULTAT D'EXPLOITATION	79	2 643,045	1 658 967,432	665 986,663	1 343 961,072	2 754 263,392
Régularisation du résultat d'exploitation	10	04 790,786	88 834,681	(69 654,147)	(86 272,081)	781 840,387
SOMMES DISTRIBUABLES DE LA PERIODE	89	7 433,831	1 747 802,113	596 332,516	1 257 688,991	3 536 103,779
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation) Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	((104 790,786) 47 134,103	(88 834 96 80	•		,
RESULTAT NET DE LA PERIODE	83	s9 777,148 ·	1 755 775,046	669 442,898	1 350 689,924	2 768 047,337

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET (Montants exprimés en dinars)

	Période du 1/04 au 30/06/2020	Période du 1/01 au 30/06/2020	Période du 1/04 au 30/06/2019	Période du 1/01 au 30/06/2019	Année 2019
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION	839 777,148	1 755 775,04	46 669 442,898	1 350 689,924	2 768 047,337
Résultat d'exploitation Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	792 643,045 47 134,103	1 658 967,432 96 807,614	665 986,663 3 456,235	1 343 961,072 6 728,852	2 754 263,392 13 783,945
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES	(2 593 022,862)	(2 593 022,862)	(1 875 823,272)	(1 875 823,272)	(1 875 823,272)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL	2 400 924,278	(2 110 399,180)	(3 859 438,916)	(9 238 589,215)	6 244 308,477
Souscriptions					
CapitalRégularisation des sommes	18 369 236,884	24 495 225,452	13 264 774,708	16 646 875,463	46 506 580,180
non distribuables	29 647,945	32 344,238	1 235,324	1 342,414	9 113,973
 Régularisation des sommes distribuables 	658 702,617	1 100 584,928	335 738,700	541 468,759	2 091 708,195
Rachats					
- Capital	(15 407 702,296)	(25 756 488,596)	(16 592 466,193)	(25 064 502,827)	(40 313 881,323)
 Régularisation des sommes non distribuables 	(23 562,496)	(27 119,293)	(1 579,741)	(1 748,790)	(5 168,535)
 Régularisation des sommes distribuables 	(1 225 398,376) (1 954 945,909)	(867 141,714)	(1 362 024,234)	(2 044 044,013)
VARIATION DE L'ACTIF NET	647 678,564	(2 947 646,996)	(5 065 819,290)	(9 763 722,563)	7 136 532,542
ACTIF NET					
En début de période	54 904 330,640	58 499 656,200	46 665 220,385	51 363 123,658	51 363 123,658
En fin de période	55 552 009,204	55 552 009,204	41 599 401,095	41 599 401,095	58 499 656,200
NOMBRE D'ACTIONS					
En début de période	494 101	535 222	425 318	474 899	474 899
En fin de période	522 940	522 940	392 903	392 903	535 222
VALEUR LIQUIDATIVE	106,230	106,230	105,877	105,877	109,300
TAUX DE RENDEMENT	1,55%	3,24%	1,51%	2,97%	6,14%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

AU 30 JUIN 2020

NOTE 1: PRESENTATION DE LA SOCIETE

INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV est une société d'investissement à capital variable obligataire de type distribution, régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 05 Juin 1998 à l'initiative de l'Union Internationale de Banques « UIB » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des finances, en date du 03 Novembre 1997.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 35% au titre des revenus des capitaux mobiliers provenant des dépôts à terme dans les comptes ouverts auprès des banques et de tout produit financier similaire et dont la rémunération est supérieure au 1^{er} janvier de l'année de décompte desdits revenus, au TMM moyen diminué d'un point et de 20% pour les autres placements.

La gestion de l'INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL".

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres.

NOTE 2: REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS TRIMESTRIELS

Les états financiers trimestriels arrêtés au 30 Juin 2020, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par l'arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3: PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états inclus dans les états financiers trimestriels sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1-Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

Les dividendes relatifs aux titres OPCVM sont pris en compte en résultat à la date de détachement du coupon.

3.2-Evaluation des placements en obligations & valeurs assimilées

Conformément aux normes comptables applicables aux OPCVM, les obligations et valeurs assimilées sont évaluées, postérieurement à leur comptabilisation initiale :

- A la valeur de marché lorsqu'elles font l'objet de transactions ou de cotation à une date récente;
- Au coût amorti lorsqu'elles n'ont pas fait l'objet, depuis leur acquisition, de transactions ou de cotation à un prix différent;
- A la valeur actuelle lorsqu'il est estimé que ni la valeur de marché ni le coût amorti ne constitue une base raisonnable de la valeur de réalisation du titre et que les conditions de marché indiquent que l'évaluation à la valeur actuelle en application de la méthode actuarielle est appropriée.

Considérant les circonstances et les conditions actuelles du marché obligataire, et l'absence d'une courbe de taux pour les émissions obligataires, ni la valeur de marché ni la valeur actuelle ne constituent, au 30 juin 2020, une base raisonnable pour l'estimation de la valeur de réalisation du portefeuille des obligations de la société « INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV » figurant au bilan arrêté à la même date.

En conséquence, les placements en obligations sont évalués au coût amorti compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres.

Dans un contexte de passage progressif à la méthode actuarielle, et compte tenu des recommandations énoncées dans le Procès-verbal de la réunion tenue le 29 Août 2017 à l'initiative du ministère des finances en présence des différentes parties prenantes, les Bons du trésor assimilables (BTA) sont valorisés comme suit :

- Au coût amorti pour les souches de BTA ouvertes à l'émission avant le 31/12/2017 à l'exception de la ligne de BTA « Juillet 2032 » (compte tenu de l'étalement, à partir de la date d'acquisition, de toute décote et/ou surcote sur la maturité résiduelle des titres)
- A la valeur actuelle (sur la base de la courbe des taux des émissions souveraines) pour la ligne de BTA « Juillet 2032 » ainsi que les souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 »

La société INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV ne dispose pas d'un portefeuille de souches de BTA ouvertes à l'émission à compter du 1^{er} janvier 2018 et ne dispose pas de la ligne de BTA « Juillet 2032 ».

3.3-Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5-Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de la période.

Le prix d'achat des placements cédés est déterminé par la méthode du coût moyen pondéré.

3.6- Opérations de pensions livrées

• Titres mis en Pension

Les titres donnés en pension sont maintenus à l'actif du bilan sous une rubrique distincte parmi le portefeuille titres, « Titres mis en pension ».

La dette correspondant à la somme reçue du cessionnaire et devant être restituée à l'issue de la pension est également individualisée et présentée sous une rubrique spécifique au passif du bilan, « Dettes sur opérations de pensions livrées ».

Les mêmes règles d'évaluation des placements et de prise en compte des revenus y afférents développés dans les paragraphes précédents, sont applicables aux titres donnés en pension.

Sont considérés des intérêts, les revenus résultant de la différence entre le prix de rétrocession et le prix de cession au titre des opérations de pensions livrées.

Ainsi, la SICAV procède à la constatation de la charge financière représentant les intérêts courus qui devraient être versés au cessionnaire sous une rubrique spécifique de l'état de résultat « Intérêts des mises en pensions».

• Titres reçus en Pension

Les titres reçus en pension ne sont pas inscrits à l'actif au niveau du portefeuille titres. La créance correspondant à la somme due au cédant est individualisée et présentée parmi les placements monétaires sous la rubrique « Créances sur opérations de pensions livrées ».

Les rémunérations y afférentes sont inscrites à l'état de résultat sous une rubrique spécifique « Revenus des prises en pension ».

Note 4 : Portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020 à D : 27.463.810,400 et se détaille ainsi :

Désignation du titre	Nombre de titres	coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
Obligations et valeurs assimilées		24 111 820,000	24 780 611,855	44,61%
Obligations de sociétés		21 533 500,000	22 135 098,080	39,85%
ABC TUNISIE 2020-1 CA	5 000	500 000,000	501 084,000	0,90%
AMEN BANK ES 2017	5 000	200 000,000	202 012,000	0,36%
AMEN BANK ES 2009	10 000	333 000,000	343 912,000	0,62%
AMEN BANK ES 2010	10 000	399 700,000	422 100,000	0,76%
AMEN BANK ES 2012	20 000	600 000,000	633 664,000	1,14%
AMEN BANK ES 2016	16 000	640 000,000	663 078,400	1,19%
ATB SUB 2017	30 000	3 000 000,000	3 067 968,000	5,52%
ATL 2015-2 A	10 000	200 000,000	204 160,000	0,37%
ATL 2016-1 A	10 000	200 000,000	200 168,000	0,36%
ATL 2017-1 A	10 000	400 000,000	407 280,000	0,73%
ATL 2017 SUB	2 000	200 000,000	208 944,000	0,38%
ATL 2017-2 B	2 500	150 000,000	153 962,000	0,28%
ATL 2017-2 C	2 500	250 000,000	255 270,000	0,46%
ATL 2018 -1 B	2 500	200 000,000	215 012,000	0,39%
ATL 2019-1 CA	7 000	700 000,000	736 915,200	1,33%
ATTIJARI BANK SUB 2015	15 000	300 000,000	311 892,000	0,56%
ATTIJARI BANK SUB 2017	5 000	200 000,000	200 972,000	0,36%
ATTIJARI LEAS 2016-1	10 000	400 000,000	422 488,000	0,76%
ATTIJARI LEAS 2016-2	5 000	400 000,000	408 260,000	0,73%
ATTIJARI LEAS 2019-1	7 000	560 000,000	562 671,200	1,01%
BH 2009	20 000	768 000,000	793 840,000	1,43%
BH 2016-1	10 000	200 000,000	201 816,000	0,36%
BH 2019-1	5 000	400 000,000	408 260,000	0,73%
BNA 2009	10 000	266 300,000	268 980,000	0,48%
BTE 2010	20 000	200 000,000	210 464,000	0,38%
BTE 2016	5 000	200 000,000	205 048,000	0,37%
BTE 2019-1	6 000	600 000,000	624 955,200	1,12%
BTK 2009 C	5 000	166 500,000	170 356,000	0,31%
CIL 2015/2	15 000	300 000,000	312 288,000	0,56%
CIL 2016/1	12 000	240 000,000	241 737,600	0,44%
CIL 2016-2	17 000	680 000,000	695 055,200	1,25%
CIL 2017/1	3 000	120 000,000	120 040,800	0,22%
STB SUB 2019-1	10 000	1 000 000,000	1 049 344,000	1,89%
STB 2020-1	7 000	700 000,000	712 241,600	1,28%
TL SUB 2016	3 000	120 000,000	122 419,200	0,22%
TL 2015-2 A	13 500	270 000,000	275 281,200	0,50%

Total par rapport au total des actifs			48,11%	
Total		26 698 791,140	27 463 810,400	49,44%
FCP BNA CAPITALISATION	15 967	2 499 857,388	2 589 687,730	4,66%
FINA O SICAV	835	87 113,752	93 510,815	0,17%
Titre OPCVM		2 586 971,140	2 683 198,545	4,83%
BTA 0-02/2022 12 ANO	1 000	955 000,000	1 003 100,231	1,0170
BTA 6-02/2022 12 ANS	1 000	955 000,000	1 005 106,231	1,81%
BTA 5,6-08/2022 12 ANS	1 000	959 000,000	1 025 447,838	1,11%
BTA 6,9-05/2022 15 ANS	600	664 320,000	614 959,706	1,11%
Bons du trésor assimilables		2 578 320,000	2 645 513,775	4,76%
UIB SUB 2016	15 600	624 000,000	641 858,880	1,16%
UIB 2011/1 A	15 500	310 000,000	328 091,600	0,59%
UIB 2009/1 A	20 000	666 000,000	694 016,000	1,25%
TLF 2020-1 TF	15 000	1 500 000,000	1 512 972,000	2,72%
TL 2018 SUB B	2 500	250 000,000	259 626,000	0,47%
TL 2018 SUB A	2 500	200 000,000	207 482,000	0,37%
TL 2017-2 B	10 000	1 000 000,000	1 025 448,000	1,85%
TL 2017-1	8 000	320 000,000	321 216,000	0,58%
TL 2016-1	5 000	300 000,000	304 384,000	0,55%
TL 2015-2 B	5 000	300 000,000	306 064,000	0,55%

Note 5 : Placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève au 30 juin 2020 à D : 17.469.935,298, se détaillant comme suit :

Désignation du titre	Coût d'acquisition	Valeur au 30/06/2020	% Actif net
Certificats de dépôt	6 377 474,107	6 464 699,007	11,64%
Certificat de dépôt BH au 11/07/2020 à 7,80% 60 jours	1 979 466,930	1 996 540,828	3,59%
Certificat de dépôt BTE au 10/08/2020 à 7,80% 60 jours	1 484 600,197	1 489 689,359	2,68%
Certificat de dépôt ENDA au 05/08/2020 à 11,95% 190 jours	1 428 806,783	1 486 218,448	2,68%
Certificat de dépôt UIB au 31/07/2020 à 7,80% 60 jours	1 484 600,197	1 492 250,372	2,69%
Créances sur opérations de pensions livrées	11 001 673,840	11 005 236,291	19,81%
Pension livrée ATTIJARI bank au 24/09/2020 à 7,64% pour 87 jours	1 501 239,805	1 501 876,998	2,70%

Pourcentage par rapport au total des actifs			30,60%
TOTAL	17 379 147,947	17 469 935,298	31,45%
7,80% pour 287 jours Pension livrée AMEN bank au 28/09/2020 à 7,80% pour 90 jours Pension livrée AMEN bank au 28/12/2020 à 7,80% pour 181 jours	4 000 759,603 3 999 905,753 1 499 768,679	4 002 493,265 4 000 772,399 1 500 093,629	7,20% 7,20% 2,70%
Pension livrée ATTIJARI bank au 12/04/2021 à			

Note 6 : Créances d'exploitation

Ce poste présente au 30 juin 2020 un solde de D : 2.391,340 contre le même solde au 30 juin 2019 et se détaille comme suit :

		30/06/2020	<u>30/06/2019</u>	<u>31/12/2019</u>
Sommes à encaisser		2 391,340	2 391,340	2 391,340
	Total	2 391,340	2 391,340	2 391,340

Note 7 : Opérateurs créditeurs

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à D : 76.572,799 contre D : 63.426,442 au 30/06/2019 et s'analyse comme suit :

		30/06/2020	30/06/2019	<u>31/12/2019</u>
Gestionnaire		66 572,799	53 426,442	58 292,933
Dépositaire		10 000,000	10 000,000	-
	Total	76 572,799	63 426,442	58 292,933

Note 8 : Autres créditeurs divers

Le solde de ce poste s'élève au 30/06/2020 à D : 1.455.512,405 contre D : 1.163.005,987 au 30/06/2019 et s'analyse comme suit :

		30/06/2020	30/06/2019	31/12/2019
Redevance du CMF		4 310,130	3 459,244	4 219,037
Dividendes à payer		1 425 696,102	1 140 319,089	857 370,902
Commissaire aux comptes Rémunération Président du		8 042,353	9 025,203	18 200,000
Conseil		823,529	823,529	823,529
Jetons de présence		16 033,886	8 755,391	13 200,000
Retenue à la source		52,956	52,953	1 602,655
TCL		503,749	520,878	600,000
Autres		49,700	49,700	-
	Total	1 455 512,405	1 163 005,987	896 016,123

Note 9 : Capital

Les mouvements enregistrés sur le capital, au cours de la période allant du premier janvier au 30 juin 2020, se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2019

Montant	54 963 149,272
Nombre de titres	535 222
Nombre d'actionnaires	965

Souscriptions réalisées

Montant	24 495 225,452
Nombre de titres émis	238 531
Nombre d'actionnaires nouveaux	69

Rachats effectués

Montant	(25 756 488,596)
Nombre de titres rachetés	(250 813)
Nombre d'actionnaires sortants	(175)

Autres mouvements

Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres	96 807,614
Régularisation des sommes non distribuables	5 224,945

Capital au 30-06-2020

Montant	53 803 918,687
Nombre de titres	522 940
Nombre d'actionnaires	859

Note 10 : Revenus du portefeuille-titres

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2020 à D : 419.554,833 contre D : 405.369,375 pour la même période de l'exercice 2019 se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Revenus des obligations	388 161,138	763 577,131	<u>373 975,621</u>	756 037,540	1 488 628,896
- Intérêts	388 161,138	763 577,131	373 975,621	756 037,540	1 488 628,896
Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier	<u>31 393,695</u>	<u>62 787,448</u>	<u>31 393,754</u>	62 442,828	125 920,307
- Intérêts des BTA	31 393,695	62 787,448	31 393,754	62 442,828	125 920,307
TOTAL	419 554,833	826 364,579	405 369,375	818 480,368	1 614 549,203

Note 11 : Revenus des placements monétaires

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du premier avril au 30 juin 2020 à D : 462.304,282 contre D : 334.066,168, pour la même période de l'exercice 2019, se détaillant ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Intérêts des dépôts à vue	195 399,239	432 586,244	183 759,137	358 050,248	724 975,189
Intérêts des certificats de dépôt	266 905,043	593 242,813	150 307,031	330 844,637	732 459,845
TOTAL	462 304,282	1 025 829,057	334 066,168	688 894,885	1 457 435,034

Note 12 : Charges de gestion des placements

Le solde de ce poste s'élève pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020 à D : 66.572,799 contre D : 53.426,442 pour la période allant du 01/04 au 30/06/2019 et se détaillent ainsi :

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Rémunération du gestionnaire	66 572,799	135 552,872	53 426,442	112 007,532	224 253,597
Rémunération du dépositaire	-	10 000,000	-	10 000,000	10 000,000
TOTAL	66 572,799	145 552,872	53 426,442	122 007,532	234 253,597

Note 13 : Autres charges

Les autres charges s'élèvent pour la période allant du 01/04 au 30/06/2020 à D : 22.643,271 contre D : 20.022,438 pour la même période de l'exercice 2019, et se détaillent

	du 01/04 au 30/06/2020	du 01/01 au 30/06/2020	du 01/04 au 30/06/2019	du 01/01 au 30/06/2019	Année 2019
Redevance du CMF	13 314,146	27 109,700	10 684,943	22 400,712	44 849,235
Commissaire aux comptes	4 537,533	9 075,066	4 537,533	9 168,235	18 343,032
Rémunération Président du Conseil	1 411,764	2 117,646	638,226	2 117,646	4 235,292
Jetons de présence	1 795,066	3 590,132	1 795,066	3 570,406	7 200,000
TCL	1 495,858	4 891,716	1 495,858	3 278,733	6 525,115
Autres	88,904	889,072	870,812	870,917	2 314,574
TOTAL	22 643,271	47 673,332	20 022,438	41 406,649	83 467,248

Note 14 : Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

Rémunération du gestionnaire :

La gestion de I "INTERNATIONALE OBLIGATAIRE SICAV" est confiée à la Société d'intermédiation en bourse "UIB FINANCES" Ex "INTERMEDIAIRE INTERNATIONAL". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et comptable de la société. En contrepartie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération de 0,5% TTC l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

Rémunération du dépositaire :

L'Union Internationale de Banques "UIB" assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contrepartie	e de
ses services, l'union Internationale de Banques perçoit une rémunération égale à 0,2% TTC l'an, calculée su	ır la
base de l'actif net quotidien avec un plafond de dix mille (10.000) dinars.	